



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DU NORD**

**Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

----

**Commune de LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

La société CONCERTO DEVELOPPEMENT - siège social : 127, avenue Charles de Gaulle, 92207 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plateforme logistique à LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES (59 930), Rue René Laennec, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

**1510-1** - Stockage de matières / produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts, à l'exclusion du stockage de matières, produits, substances relevant de la nomenclature ICPE, du remisage de véhicules à moteur, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques, le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 300 000 m<sup>3</sup> ;

**1530-1** – Dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés, à l'exception des établissements recevant du public, le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 50 000 m<sup>3</sup> ;

**1532-1** – Stockage de bois / matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits / déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531, à l'exception des établissements recevant du public, le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 50 000 m<sup>3</sup> ;

**2662-1** – Stockage de polymères, le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 40 000 m<sup>3</sup> ;

**2663-1-a** – Stockage de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères, à l'état alvéolaire ou expansé tels que mousse de latex, de polyuréthane, de polystyrène, etc., le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 45 000 m<sup>3</sup>.

Cette demande sera soumise à enquête publique **en mairie de LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES du 18 mars 2019 au 19 avril 2019 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier (comprenant les études d'impact et de danger et l'avis tacite de l'autorité environnementale émis sur le projet), tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr) ou au commissaire-enquêteur durant ses permanences en mairie de LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES,

- par voie postale en mairie de LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES : 269 Route Nationale, 59930 LA CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES – à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

M. Jean-Michel LY SIN CHENG, conseiller en formation continue au GRETA de Bruay-Béthune, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES au lieu de consultation du dossier, **le 18 mars 2019 de 9 heures à 12 heures, le 29 mars 2019 de 9 heures à 12 heures, le 6 avril 2019 de 8 heures 30 à 11 heures 30 et le 19 avril 2019 de 13 heures 30 à 17 heures.**

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord en suivant le lien <http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2019>. Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Olivier TRUCHOT, chargé de projet chez CONCERTO DÉVELOPPEMENT, au 06 87 57 39 68 ou par voie électronique : [o.truchot@concerto-ed.com](mailto:o.truchot@concerto-ed.com).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairie de LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.